

**BULLETIN**  
DES  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

---

Vol. XVI

LÉVIS—AVRIL 1910

No. 4

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

*(Suite)*

La même année, Mgr Briand écrivait à l'abbé de l'Isle-Dieu...

“ Il ne reste plus, que le procès du Chapitre avec le Séminaire, qu'un des directeurs a, je crois, mal à propos, porté au gouverneur anglais. J'espère que j'en viendrai encore à bout par les armes (la patience et la longanimité....)”

Comme nous l'avons vu, le fameux procès ne fut jamais jugé ni à Versailles, ni à Québec.

Mais après avoir disposé de cette affaire, il nous faut revenir, sans transition, aux lettres de M. de la Corne, lequel écrit, le 25 février 1771, à ses confrères.

Il parle d'abord de sa santé et surtout de sa maladie, la goutte, qui peut le faire vivre longtemps.

“ Je n'ai reçu, continue-t-il, qu'au mois de janvier la fourrure que vous aviez envoyée par M. Vialars ; encore a-t-il fallu lui écrire 4 à 5 fois. J'ai été bien étonné de n'en recevoir que le cuir, les trois quarts du poil était tombé, il n'y a pas seulement de quoi faire

un petit manchon dans ce qui reste. Cette fourrure est du reste de marte d'été, d'une mauvaise qualité et n'a pu être que très vilaine dans son principe ; à ces traits vous devez voir si c'est celle que vous m'avez envoyée ou si elle a été changée. Cela m'a fort embarrassé vis-à-vis du secrétaire, à qui j'en avais fait fête. Cette aventure est devenue très disgracieuse....

“ J'ai été vraiment affligé de la mort de notre confrère Resche <sup>(1)</sup> et je désirerais être dans le cas de lui payer encore sa pension...”

Dans la même lettre, il est question de deux procès restés en arrière et qui feront perdre quelques cents francs au Chapitre de Québec.

Passons sous silence une lettre du chanoine du 20 mars 1772 où il est encore question de la goutte : “ la diablesse est sourde et insensible aux malédictions que vous lui souhaitez...”

Puis toujours les comptes, affaires de l'abbaye, de l'Hôtel-de-Ville, etc. Enfin, il termine ainsi :

“ Le pauvre bonhomme Delorme et M. Miniac sont morts à trois mois l'un de l'autre. Le premier ne laisse rien ; ainsi nous perdrons les 1300 francs qu'il nous devait. Prions dru par-dessus le marché pour le salut de son âme et pour M. Miniac qui certainement a rendu bien des services en Canada <sup>(2)</sup> ”.

---

<sup>(1)</sup> Mort à l'Hôpital-Général le 2 avril 1770. “ Ce monsieur, lit on dans les *Ursulines de Québec*, fut pendant plus de douze ans directeur de la communauté. Il continua d'habiter le parloir de la Ste-Famille jusqu'en 1767. Il se retira alors à l'Hôpital Général, emportant avec lui des témoignages non équivoques de la reconnaissance de notre communauté.” Ailleurs et dans le même ouvrage, on voit que M. Resche était musicien et touchait l'orgue.

<sup>(2)</sup> Evidemment le chanoine de la Corne n'avait pas à prononcer l'oraison funèbre de son prédécesseur et collègue, car il aurait eu bien d'autres choses à dire. M. de L'Orme fut en effet un ecclésiastique remarquable, et un bon administrateur. Ses lettres nous l'ont fait connaître et prouvent en quelle estime il était tenu à Québec et à Versailles, et

On peut conclure de là que M. De L'Orme mourut à la fin de 1771 ou au commencement de 1772, et M. de Miniac trois mois après.

Nous avons encore trois lettres du chanoine de la Corne, du 18 et du 25 mars 1773 et du 14 avril 1775.

Mais il n'y a que peu de choses à noter. Il dit au chanoine Perrault : "...J'ai écrit à nos seigneurs évêques (1) et au Chapitre... Ces b. de marguilliers, soit dit entre toi et moi, n'ouvriront donc pas les yeux sur leurs erreurs et le travers qu'ils prennent contre le Chapitre et l'Evêque au sujet de l'église cathédrale. Il est bien malheureux d'avoir affaire à des gens qui ne sont pas instruits, qui ne voient pas qu'ils vont contre tous les principes..."

Le 14 avril 1775, il adressa sa dernière lettre à M. de Rigauville : "...J'ai appris avec une vraie peine la mort de notre ami et confrère le cher abbé Perrault (2) ...C'est une grande perte, c'était un digne homme, et je vois avec une peine sensible que notre pauvre corps se perd et s'anéantit. Est-ce qu'on ne trouvera pas le moyen de le perpétuer ? Notre cher prélat y pourvoira, j'espère ; il est de conséquence de le conserver... Je suis trop vieux pour aller représenter ; d'ailleurs je n'ai plus que les droits de l'amitié, ayant envoyé ma démission... Conservez-vous, mes bons amis, ... et soutenons-nous en bonne santé jusqu'à ce qu'il plaise au Maître de nous appeler. Nous nous faisons vieux ; prie pour moi, je le fais pour toi, mais tes prières valent mieux que les miennes... Je suis pour la vie et l'éternité ton meilleur ami."

“ LACORNE.”

---

quelle était son influence auprès du gouvernement. Ce qui nous reste à publier de sa correspondance montrera sa charité et son dévouement pour sa famille.

(1) Briand et Desglis.

(2) Le chanoine, mort, le 27 février 1774, à l'âge de 55 ans

M. de la Corne dont nous venons de publier tant de lettres, mourut, comme on l'a vu plus haut, dans son abbaye de Maubec, le 8 décembre 1779. Il était grand vicaire de Mgr Briand depuis le 21 septembre 1767.

“ Après le décès du Sieur abbé de la Corne, dit un mémoire écrit par Mgr Briand <sup>(1)</sup>, Sa Majesté, par arrêt de son Conseil du 22 janvier 1780, a accordé (sur la présentation de Mgr le Comte d'Artois) à M. le chevalier Descars, chevalier de l'ordre de Malte, la jouissance pendant sa vie, de tous les biens, fruits, revenus de la même abbaye de Meaubec.

“ M. le chevalier (ou baron Descars) qui a épousé, en 1783, Melle de la Borde, et quitté la croix de Malte, a continué néanmoins et continue encore de jouir de la susdite abbaye, malgré les dispositions canoniques reçues et constamment observées dans le royaume.

“ M. l'Evêque de Québec et son Chapitre cathédrale supplient humblement Mgr le Nonce et Nos Seigneurs du clergé de France de vouloir bien s'intéresser auprès du Roi pour les faire jouir des revenus de l'abbaye de Meaubec qui leur a été unie selon toutes les règles et dont la désunion n'a point été prononcée... <sup>(2)</sup>.

M. de Villars, qui était vicaire général de Mgr Briand, à Paris, s'occupa activement de faire régler cette affaire. Le 18 février 1784, il écrit au Prélat : “En conséquence,

---

<sup>(1)</sup> Archives de l'archevêché.

<sup>(2)</sup> Voici ce qu'écrit à ce sujet, M. Edmond Langevin dans *Monseigneur de Laval*, page 256.

“ En 1783, les derniers représentants du Chapitre, c'est-à-dire Mgr Briand et M. Pierre St-Onge, vicaire général et seul chanoine survivant, firent un accommodement avec très haut et très puissant seigneur Jean-François de Pérusse Descars, premier-maitre d'hôtel de Sa Majesté, mestre de camp, commandant du régiment des Dragons de Mgr le comte d'Artois qui jouissait, par arrêt du Conseil, de l'abbaye de Maubec, depuis trois ans. On eut soin d'exprimer que cet accord était fait “ sans aucune approbation du contenu des arrêts, et que le Chapitre réservait tous ses droits.” (*Archives de l'Archevêché de Québec*).

Monseigneur, de ce que vous m'avez mandé touchant l'abbaye de Maubec, j'ai écrit à M. le cardinal Antonelli pour solliciter sa protection. Il en a conféré avec N. S. P. le Pape, qui a fait écrire à M. le Nonce pour agir en son nom ; et j'espère que l'affaire pourra réussir. Je joins ici copie du mémoire présenté au Cardinal, au Nonce, à M. l'Archevêque de Paris, et à M. l'Evêque d'Autun. Je vois avec consolation que les esprits sont bien disposés et que les Prélats agiront *ex animo*."

Le 29 février : ...“ la difficulté et l'obstacle le plus grand à surmonter sera du côté de Mgr le comte d'Artois, frère du Roi, dans l'apanage<sup>a</sup> duquel se trouve renfermé l'abbaye de Maubec.”

Même sujet, le 29 mars : “...L'affaire me paraît prendre une très bonne tournure. Ces jours derniers, M. l'abbé de Fénélon (l'un de nos pensionnaires) en ayant parlé à M. l'archevêque de Paris, ce prélat lui répondit : je suis très au fait de cette affaire, et dans trois mois les choses seront rentrées dans l'état où elles doivent être. M. le nonce m'avait dit qu'il ne pouvait se mêler de cette affaire que dans trois mois. Tout cela me donne des espérances...”

Le 17 janvier 1785, M. de Villars écrit au Cardinal Antonelli qu'il n'y a encore rien de décidé. “ Mgr le Nonce m'avait donné des espérances, mais occupé de son retour à Rome, je crains, dans ce moment, que sa bonne volonté ne soit pas aussi efficace que je l'eusse désiré.”

Autres lettres du même à l'Evêque de Québec, le 30 janvier et le 10 février, mais rien de nouveau sur la fameuse abbaye.

L'année suivante, 11 janvier 1786, M. de Villars demande qu'on lui adresse une copie du procès-verbal *de commodo et incommodo* de l'union de l'abbaye de Meaubec à l'Evêché et à l'Eglise de Québec, pièce absolument nécessaire et que, pour des raisons politiques,

on ne peut obtenir du secrétariat de Bourges. Sans ce document on pourra présumer que l'union n'est pas valide.

Le 1er février de la même année, de Villars écrit :...

“ Sur les représentations du Clergé de France, le Roi a retiré l'abbaye de Meaubeck des mains de M. le Chevalier d'Escars, mais en même temps, il l'a donnée, il y a environ un mois, à M. de Crussol, bailli de... ” On n'avait pu retrouver ni le procès-verbal, ni le décret de l'Archevêque de Bourges unissant l'Abbaye à l'Eglise de Québec.

Comme compensation, le clergé de France vota à Mgr Briand et à son successeur une pension de 3000 francs

A cette époque, il ne restait plus de chanoine que M. St-Onge, lequel mourut le 22 septembre 1795.

La dernière assemblée du Chapitre avait eu lieu au Séminaire le 10 septembre 1773. Etaient présents MM. Perrault, V. G., président, Rigauville, secrétaire, et St-Onge, V. G. On se partagea les revenus de l'année, 1200 frs ; de sorte que chacun reçut 400 frs pour sa part.

M. Perrault mourut le 17 février 1774 et M. de Rigauville le 24 décembre 1780.

On peut se demander ici si le Chapitre lui-même s'éteignit et mourut avec le dernier chanoine, M. St-Onge ?—La réponse à cette question sera donnée plus loin. Quoi qu'il en soit, le St-Siège et les évêques essayèrent à plusieurs reprises de le continuer ou de le ressusciter, mais leurs efforts n'eurent aucun succès. La grâce était suffisante, mais pas efficace.

Ce fut d'abord Mgr Plessis qui, en 1819, écrivait au cardinal Fontana que deux obstacles s'opposaient au rétablissement du Chapitre ; d'abord la pénurie de prêtres, et ensuite le souvenir des dissensions qui avaient eu lieu autrefois entre les chanoines et les administrateurs de l'église paroissiale, qui était en même

temps l'église du Chapitre. L'évêque demande donc s'il est opportun de rétablir le Chapitre en choisissant pour l'église cathédrale une autre église de la ville, et d'élire chanoines : des curés de la cité ou de la campagne, sans obligation de la résidence ou de l'assistance au chœur. (1)

Le secrétaire de la Propagande répondit qu'il ne fallait pas transférer la cathédrale d'une église à une autre à moins d'une cause raisonnable, et que telle n'était pas celle de vouloir éviter les discordes; qu'il y avait d'autres moyens de remédier à ce mal. La Congrégation n'approuve pas non plus le plan de l'évêque de prendre pour chanoines des prêtres de la ville et de la campagne, sans les obliger à la résidence et à l'assistance au chœur. Cela est contraire à la nature et au caractère de chanoines d'une cathédrale, qui, comme conseillers de l'Evêque, et destinés au service de l'Eglise, doivent y prêter leur ministère et y résider. De plus étant donné que cette sorte de remède fût accepté, il n'y aurait aucune nécessité de changer d'église, puisque les chanoines ne seraient pas tenus d'y résider ou d'y faire l'office, et qu'ils n'auraient qu'un titre honorifique. On ne voit pas qu'il puisse y avoir de chicanes entre de tels chanoines et les administrateurs de l'église paroissiale. Il vaudra mieux que l'évêque s'étudie à trouver des moyens capables d'éloigner les dissensions; qu'il rétablisse le collège des chanoines, en élisant des

---

(1) *Capitulum Cathedralis Ecclesie Quebecensis restituere cupienti episcopo duo occurrunt obstacula, nempe paucitas cleri et recordatio dissensionum quæ olim inter Capitulum et administratores parochie in eadem ecclesia existentis locum habuerunt. Quapropter Episcopus quærit an Capitulum suum restituere expediat eligendo pro cathedrali aliam ejusdem civitatis ecclesiam, priore relicta, et assumendo pro canonicis parochos tum urbanos quam rurales, sine obligatione ibidem residendi vel assistendi choro?*

membres de son clergé qui pourraient en remplir les charges, donnant ensuite à des curés de la ville et de la campagne le titre de chanoines honoraires. Que si des obstacles s'opposent à la réalisation de ce projet, il devra en instruire la Sacrée Congrégation et proposer d'autres moyens qui lui paraîtront plus opportuns vu les circonstances de personnes et de lieux. (1)

M. Edm. Langevin fait mention de ces importants documents dans sa notice sur Mgr de Laval, page 255 ; mais la courte citation qu'il donne n'est pas exacte.

Les choses en restèrent là et l'on n'entendit plus parler de Chapitre jusqu'en 1835. Cette fois, il ne s'agissait pas de continuer le Chapitre de Québec, mais de créer un Chapitre à Montréal. Mgr Lartigue, premier titulaire du nouveau diocèse, avait demandé au Saint-

---

(1) *Cathedra Episcopalis de una ad aliam Ecclesiam, licet intra eandem civitatem, transferenda non videtur, nisi intercedat rationabilis causa. Talis autem illa non est quæ ad tollenda dissidia affertur. Huic enim malo aliis mediis occurri poterit, neque aptum illud est quod proponit Episcopus, seligendi scilicet in Canonicos Parochos urbanos vel rurales, sine ulla obligatione assistendi et residendi. Id enim adversatur naturæ et indoli Canonicorum Cathedralis, qui secuti Conciliarii Episcopi sunt, et Ecclesiæ servitiis addicti, ita ministrare et residere tenentur. Sed etiam dato quod insinuat hujusmodi remedium admittendum foret, nulla erit necessitas commutandi Ecclesiam, quia si Canonici eligendi neque ad residentiam neque ad serviendum teneantur, sed habeant dumtaxat honorificum Canonici nomen, non videtur quæ dissidia oriri poterunt inter hujusmodi Canonicos et Administratores Parochiæ. Melius igitur erit ut Episcopus studeat adinvenire media ad præcavendum in posterum ne oriantur dissidia. Hinc restituat Canonicorum Collegium, assumendo ex Clero illos qui servitium prestare possint, decorando Parochos urbanos et rurales titulo honorifico Canonicorum. Quod si obstacula invenerit, quominus possit id perficere, doceat Sacram Congregationem, et proponat alia media, quæ juxta loci, personarum, et alias quæ occurrunt circumstantias, magis opportuna ei videantur.*

Siège la permission d'établir un Chapitre dans sa cathédrale, et cette permission lui fut accordée par le bref du 10 mai 1836. Le Pape laissait à l'évêque le soin de l'ériger en la forme et de la manière qu'il jugerait les meilleures (1). Je remarque dans l'ouvrage mentionné en note ce passage :

“ Cette institution n'est pas nouvelle dans l'Eglise de ce pays, car l'on sait que Québec eut autrefois l'avantage d'avoir un Chapitre, et que ce n'est que par le malheur des temps que ce corps si précieux à la Religion s'est peu à peu éteint ”.

Mgr Lartigue, pour bien des raisons, ne put ériger son Chapitre et on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il pouvait invoquer en sa faveur “ le malheur des temps ”, formule au reste très commode pour expliquer bien des mystères. Ce fut la gloire—elle restera—de Mgr Bourget d'avoir créé le Chapitre de Montréal, le 21 janvier 1841.

“...Il crut ne pouvoir mieux faire que de se modeler sur l'ancien Chapitre de l'Eglise Mère. Ainsi dans le décret de sa fondation il régla que le Chapitre de Montréal, comme celui de Québec, aurait un Doyen, un Grand-Chantre ou Primicier, un Archidiaque, un Théologal et un Pénitencier et un certain nombre fixe de Chanoines ” (2).

Les Chanoines de Montréal n'avaient aucune appréhension, ils résidaient avec l'évêque, vivant avec lui de la vie commune, et se contentant de la nourriture et du vêtement. Ils récitaient l'office à des heures déterminées dans la chapelle de l'évêché, et à certaines fêtes le chantaient dans la cathédrale. Il y eut quel-

---

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire du Chapitre de la Cathédrale de St-Jacques de Montréal.*

(2) *Mémoires déjà cités.*

ques chanoines honoraires. En 1880, il ne restait plus que deux chanoines Mgr Fabre et l'abbé Leblanc—les chanoines défunts ou démissionnaires n'ayant pas été remplacés. Enfin, en 1891, Mgr Fabre remplit les vides, nomma de nouveaux titulaires, et le Chapitre a continué d'exister depuis sans cesser d'être le même. Le seul changement c'est que l'on ne récite plus ordinairement en commun que les Petites Heures.

Québec fut sur le point de voir ressusciter son Chapitre en 1851, mais il faut croire que la pierre du sépulcre était trop lourde, car Mgr Turgeon, alors archevêque, ne put réussir à la soulever. Après le premier concile de Québec, les Pères avaient député à Rome, pour les représenter, Mgr Prince, coadjuteur de Montréal, et voici ce qu'il écrivait au Secrétaire de la Propagande, le 13 décembre 1851 :

“ ...J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que Mgr l'Archevêque de Québec, dans les instructions qu'il m'a données sur l'érection d'un Chapitre dans sa Cathédrale ne sollicite rien de plus que ce que le St-Siège a déjà daigné accorder à Mgr l'Évêque de Montréal..... En mentionnant des Chanoines *honoraires*, il espérait que le St-Siège autoriserait peut-être directement des Chanoines de cette création, qui n'existent à Montréal que par lettres de l'Évêque, conférant à certains ecclésiastiques des droits purement honoraires soit à cause de leur savoir, soit à raison de grands services rendus à l'Église. En Canada, du moins à Montréal, les Chanoines titulaires vivent en communauté avec l'Évêque et n'ont point d'autre subsistance que celle de la mense épiscopale. Ils travaillent dans les bureaux de l'administration diocésaine, ou dirigent quelques communautés de la ville. Ils aident l'Évêque dans la prédication, dans la confession et dans les offices de la Cathédrale. Voilà pourquoi il serait maintenant impossible que ces Chanoines chantassent tous les

offices canoniaux sur semaine ; ils se bornent à la récitation du bréviaire en commun et à quelques exercices de piété ; dans cet état de choses, Mgr l'Archevêque de Québec, qui ne croit pas pouvoir faire mieux, sollicite une dispense (si toutefois cette dispense est nécessaire), pour que les membres de son Chapitre soient exempts du chant et de la récitation de l'office en commun, ainsi que de la célébration de la messe capitulaire. C'est l'érection de Chapitres à l'instar de celui-ci que j'ai instruction de solliciter pour les autres diocèses de la Province, s'il plaît au Saint-Siège d'en créer de nouveaux."

Le 15 janvier 1852, Mgr Turgeon insiste pour avoir une réponse et, le 9 novembre, n'ayant pas encore de nouvelles, il écrit au Préfet de la S. C. de la Propagande qui se décide enfin à adresser une "Instruction à l'Archevêque et aux Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec pour l'érection des Chapitres de Cathédrale."

On y rappelle la demande faite par Mgr Prince et on croit qu'il serait bon d'imiter ce qui a été fait récemment en Angleterre : chaque Chapitre sera composé d'une dignité et de dix chanoines titulaires. La Dignité sera le Prévot. Parmi les dix chanoines Titulaires se trouveront aussi le Théologal et le Pénitencier. Pour cette première fois, l'Evêque pourra nommer lui-même les membres du Chapitre. Des réglemens sont donnés pour les nominations qui se feront plus tard.

A cause du défaut de prébendes, et des emplois que les chanoines sont obligés d'exercer, soit dans le saint ministère, soit dans l'éducation de la jeunesse, ils sont exemptés de la résidence et de l'office public quotidien, excepté certains jours qui devront être désignés par l'évêque. Ils devront alors remplir leur office au chœur et s'assembler auprès de l'évêque pour lui donner leur avis sur les matières prévues par les saints Canons.

Comme de plus il est convenable que ceux qui composent ainsi le Sénat de l'Église, et qui sont les conseillers de l'Évêque et ses aides pour l'administration du diocèse, soient distingués des autres membres du clergé, les Chanoines du Canada, à l'instar des Chanoines de l'Angleterre, de quelque diocèse ou dignité qu'ils soient, porteront par-dessus le surplis la mozette de couleur noire, pas en soie <sup>(1)</sup>, et suivant la forme désignée par l'Archevêque de Québec.

Quand aux chanoines honoraires, ils ne devront pas être plus nombreux que le quart des chanoines titulaires.

Il faut avouer que pour ce qui regarde le costume, les chanoines de Montréal étaient mieux partagés, ayant droit "à l'anneau pastoral, à la soutane noire avec les boutons et les boutonnières, les parements des manches et le collet de couleur violette et les bas de même couleur."

Il n'est pas du tout question de la ceinture, et par conséquent elle doit être de couleur noire.

Quant à la matière, il est certain d'abord que le velours est interdit. "Le velours est propre au Pape. Le prendre, même pour des accessoires, serait une usurpation flagrante," écrit *Barbier de Montault*.

Même chose pour la soie réservée à la Cour pontificale.

Ces questions de costume, sont comme celle de la préséance, de peu d'importance au premier abord — on s'en moque quelquefois, c'est si facile de se moquer—

---

(1) Sans doute, puisque la soie, au point de vue du costume, est réservée à la Cour pontificale. Un simple camérier a droit à la soutane, mantelone etc., en soie. Un évêque ne peut s'habiller, ainsi, excepté s'il est assistant au trône pontifical. Quand aux chanoines, à moins d'un indult spécial, il est évident que la soie leur est interdite, comme aux évêques.

mais en pratique, il n'en est pas ainsi. Il n'y a qu'à consulter l'histoire ancienne, moderne et contemporaine pour apprendre au besoin, si on ne l'a jamais su, ou pour se rappeler, qu'au point de vue ecclésiastique, et au point de vue civil et militaire, ce sont là des choses d'un grand intérêt quand même et qui méritent la plus haute considération.

(à suivre)

M<sup>sr</sup> HENRI TÊTU

---

## BIBLIOGRAPHIE ANTONIENNE

OU

Nomenclatures des ouvrages : livres, revues, brochures, feuilles, etc., sur la dévotion à saint Antoine de Padoue, publiés dans la province de Québec de 1777 à 1009. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

(Suite)

**80.** Prières et Cantiques / en l'honneur / de Saint Antoine / de Padoue / par le R. P. Prosper d'Enghien, / Capucin / Imp. Léger Brousseau, / 11 & 13, Rue Buade / Québec. / 1898 / Approbations. *Imprimatur.* Fr. Joannes Baptista, *Min. Provinc. Cap. Antverpiae, die 1 martii* 1896. *Imprimatur.* Tornaci, *die 9 martii* 1896. J. Huberland, can. cens, lib. 44 pp. in-18 (couverture comprise, selon la pagination adoptée).

Il semble, d'après une note de la page 40, que cet opuscule a été édité par les religieuses de l'Hôpital des Trois-Rivières. Voici cette note : " L'Œuvre du Pain est à peine établie ici, chez nous, à l'hôpital de la Providence, Trois-Rivières, et nous avons déjà reçu jusqu'à mille livres de pain en un seul jour ! "

A la même page 40, une citation de *La voix de Saint-Antoine*, 1ère année, p. 18, nous donne une idée de l'extension incroyable du culte de saint Antoine dès 1893. " Pour donner une idée de la manière dont se répand en France le culte de Saint Antoine, ajoutons qu'une seule maison (M. Monna, statuaire, 22 Place Saint-Etienne, à Toulouse) a fourni en 1893 plus de quatre-vingt-six mille statues de notre Saint, et dans les cinq premiers mois de l'année 1894, elle avait déjà vendu quatre-vingt-six mille cinquante-deux statues et statuettes de diverses dimensions, variant de deux pouces à six pieds ! Plusieurs autres marchands ont affirmé qu'ils en étaient toujours dépourvus et que certains fabricants employaient presque tous leurs ouvriers à faire la statue de saint Antoine. Le saint Thaumaturge ne procure donc pas seulement du pain aux pauvres, mais aussi, on le voit, du travail aux ouvriers. "

Nul doute que nos fabricants et nos marchands de statues du Canada pourraient faire des aveux semblables.

**SI.** La / revue encharistique / organe / de / l'Œuvre de l'Adoration Perpétuelle / et de la Dévotion à S. Antoine de Padoue / Québec / (Au centre : sceau de l'Association de l'Adoration perpétuelle du T.S. Rédempteur. Québec). Revue mensuelle / publiée / avec l'approbation de l'autorité diocésaine / Québec / Imp. *Franco-cisaine Miss.*, 180, Grande-Allée. / 32 pp. in-8. Abonn-

nement : 25 sous. Va de janvier à décembre. Premier numéro janvier 1901. Se continue. Directeur, M. l'abbé L. H. Paquet, aumônier des Sœurs Franciscaines, 130, Grande Allée, Québec.

Le titre de cette revue dit suffisamment son objet. A noter, à simple titre de curiosité, que le titre n'est pas celui que Mgr l'Archevêque de Québec annonce dans sa circulaire au clergé du 25 décembre 1900. Dans la circulaire est annoncée la publication de la Revue eucharistique / organe de l'œuvre de l'Adoration perpétuelle / au sanctuaire de Saint Antoine de Padoue / Québec /.

Dans son numéro-programme la Revue déclare qu'elle comprendra quatre parties. " La deuxième partie sera spécialement consacrée à saint Antoine de Padoue, dans le beau sanctuaire duquel est établie " l'œuvre de l'Adoration perpétuelle." Nous y parlerons de sa vie, de ses œuvres, des diverses dévotions qui se rattachent au grand Thaumaturge, et nous raconterons la série des merveilles opérées par son intercession, pendant sa vie et après sa mort."

Une chronique générale occupera la 3<sup>e</sup> partie. " Elle parlera des Œuvres eucharistiques et de la Dévotion à saint Antoine, Œuvres et dévotions répandues dans le monde entier..."

Dans la 4<sup>e</sup> partie " nous insérerons... les faveurs obtenues par saint Antoine de Padoue," etc.

Par où l'on voit que cette revue est bien antonienne. Et elle a été fidèle à son programme et s'est constamment tenue à ses " quatre parties."

Dans le numéro-programme encore l'articulet suivant est à relever (p. 26).

" Les Pères Franciscains  
et notre revue.

" Quoique la restauration des Révérends Pères Fran-

ciscains, à Québec, se soit effectuée bien modestement et sans aucun bruit, cet événement n'en est pas moins, à tous les points de vue, d'une haute importance.

“ La *Revue eucharistique* a des raisons toutes spéciales de s'en réjouir. En effet notre église, tout en étant un Sanctuaire Eucharistique, est en même temps un Sanctuaire Franciscain, puisque c'est l'église conventuelle d'une communauté de filles de saint François. A ce titre les Pères du Premier Ordre lui portent un intérêt particulier ; ils contribueront puissamment à donner à notre sanctuaire l'importance qu'il doit acquérir, pour le bien des âmes et la gloire de Notre-Seigneur dans le Sacrement de l'Eucharistie.

“ En second lieu, comme ils ne pourraient s'intéresser au Sanctuaire lui-même sans s'intéresser à l'organe du Sanctuaire, la *Revue* peut compter sur leur collaboration régulière.

“ Cette assurance fera, nous le savons, infiniment de plaisir à nos lecteurs et leur rendra la *Revue* bien plus chère encore. Avec de pareils auxiliaires, sans parler du grand et populaire zéléteur du Très Saint Sacrement, le Très Révérend Père Frédéric, dont tout le monde connaît le dévouement au Sanctuaire de l'Adoration Perpétuelle, la *Revue Eucharistique* a toutes les raisons de s'attendre à l'accueil le plus chaleureux et le plus sympathique ”.

Dès sa première année la *Revue eucharistique* atteignit le chiffre de 12000 abonnés. A la fin de 1902 elle en avait 16000, la plupart dans le diocèse de Québec, et elle faisait part à ses lecteurs de son ambition d'atteindre le chiffre de 20,000.

**82.** Œuvre de l'Eglise / de / Saint Antoine de Padoue / pour / L'Adoration perpétuelle de Notre Seigneur, / à Québec. / (Au bas) : Vu et approuvé, 21 avril 1898. † Louis-Nazaire, Arch. de Québec. S. l.

(Québec, Imp. des Franciscaines). Feuille volante in-18.

Enumère les avantages spirituels assurés aux souscripteurs d'une aumône en faveur de cette église. Le verso est un blanc de souscriptions à remplir.

**83.** Estampilles / de St. Antoine de Padoue. / *S. I. n. d.* (Imp. "Jeanne d'Arc", Aylmer-Est, 1900). Feuille volante in-8 large, double colonne, recto et verso.

" La faveur avec laquelle le public a accueilli nos premières estampilles de St Antoine nous engage à en éditer un nouveau modèle.

" Le MODÈLE 2 présente des perfectionnements notables. La gravure est mieux faite, et la perforation est semblable à celle des timbres-poste.

" Le MODÈLE 2 sera tiré en 12 couleurs qui paraîtront successivement, par feuilles de 25 estampilles, toutes semblables entre elles, mais portant chacune une lettre différente de l'alphabet, afin d'augmenter les recherches et le plaisir des collectionneurs.

" Le nombre de ces feuilles sera limité suivant les commandes que nous recevrons.

" ...Le prix d'émission du MODÈLE 2 est de UN CENTIN la pièce. Quand le tirage d'une couleur sera terminé, le prix sera sujet à varier suivant la rareté. Les collectionneurs ont donc intérêt à s'en procurer le plus tôt possible.

" DIFFÉRENTES MANIÈRES  
DE FAIRE LES COLLECTIONS  
D'ESTAMPILLES DE SAINT ANTOINE.

" Une collection très complète devra comprendre une estampille du MODÈLE 1 en chacune des cinq couleurs, et une de chaque lettre et de chaque couleur du

MODÈLE 2 et des modèles qui paraîtront dans la suite.

“ Mais on peut faire aussi des collections moins complètes, en achetant une estampille de chaque modèle et de chaque couleur et en observant, à partir du MODÈLE 2, d'avoir toujours la même lettre sur tous les timbres.

“ On peut aussi composer des mots ou des sentences avec les lettres des estampilles, soit en choisissant ces lettres toutes dans la même couleur, ou en variant les couleurs dans un ordre déterminé et harmonieux.

“ On peut encore en composer des desseins tels qu'une croix, une chapelle, etc... mais en ne perdant pas de vue que ces estampilles sont des images pieuses qu'il faut traiter avec respect.

“ AUTRES USAGES DE CES ESTAMPILLES.

“ Pour mettre un objet sous la protection de Saint Antoine, achetez une ou plusieurs estampilles et collez-les dessus.

“ Mettez-en sur les murs de votre maison pour la préserver des accidents, et renouvelez-les quelques fois comme pour payer une police d'assurance en faveur des pauvres.

“ Mettez-en dans les lettres et les paquets que vous expédiez, comme un enregistrement payé aux bonnes œuvres.

“ Promettez à Saint Antoine un petit pourcentage dans vos affaires, et si ces affaires prospèrent, payez-le en estampilles.

“ Vous pouvez aussi vous procurer de ces estampilles imprimées sur toile, au prix de UN CENTIN chaque.

“ Ces dernières sont surtout commodes pour coudre dans les vêtements.

“ *NOTA. Les personnes chargées par des membres du clergé ou des communautés religieuses de vendre de ces estampilles doivent être munies d'une autorisation écrite.*

“ Les collectionneurs pourront cependant vendre ou échanger leurs collections, mais ils ne devront pas prétexter de l'œuvre du Pain des Pauvres pour faire un profit personnel.

“ Ces Estampilles se vendent au profit de l'Œuvre du Luminaire de l'Exposition perpétuelle du T. S. Sacrement dans la Chapelle des Servantes de Jésus-Marie, à Jeanne d'Arc, Aylmer-Est, P. Q.”

Cette feuille porte un enregistrement qui n'est pas ordinaire : “ La propriété de ces estampilles est mise sous la protection de Saint Antoine de Padoue.”

**84.** (S. t.) Estampilles de saint Antoine de Padoue, MODÈLE 2. (Imp. Jeanne d'Arc, Aylmer-Est, 1900). 1 × 1"2"1 pcs. Sur papier et sur toile.

Avec l'approbation de Mgr l'archevêque d'Ottawa.

L'estampille de ce modèle peut être décrite comme suit :

*Partie supérieure.* Sur fond de couleur, faisant centre une croix rustique élevée sur trois gradins. Sur banderolles, droite et gauche de la croix, les paroles du bref. *Partie inférieure.* Au fond, une ville ; plus près, la mer ; sur le rivage, saint Antoine prêchant aux poissons. Dessiné par M. J. B. Lagacé, Montréal.

Le prospectus du no précédent annonce des émissions successives de 12 couleurs de cette estampille. Nous ne croyons pas que les 12 couleurs aient été émises. Nous en connaissons les couleurs rouge, verte et bleue. Les éditeurs avaient essayé, selon leur promesse, de tenir un contrôle de l'émission de cette estampille. Ils y renoncèrent bientôt sur les remarques de quelques philatélistes qui leur dirent qu'ils ne parviendraient pas à créer un mouvement de collectionneurs. Enfin, en 1906, à la suite de certaines circonstances, la vente de ces estampilles fut discontinuée.

**85.** La dévotion à / saint Antoine de Padoue, / et quelques faits en rapport avec / cette dévotion. / L. A. L. Ptre / (Epigraphe) : *Fœneretur Domino qui miseretur pauperis.* Celui qui a pitié du pauvre prête au Seigneur avec intérêt. Proverbes, 19. 17. / 1900 / Tous droits réservés. / Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, / l'an 1900, par L. A. L., au ministère de l'Agriculture. / (au verso) : *Imprimatur* : † Paulus, Epus. Sherbrookiensis. Le lieu d'impression n'est indiqué que sur la couverture : Imprimerie Jeanne d'Arc, Aylmer-Est, P. Q. 104 pp. pt in-18.

Titre de la couverture rouge et noir. Titre de l'intérieur noir, avec l'enregistrement (qui ne figure pas à la couverture) rouge. C'est un détail à noter lorsqu'on sait que cet opuscule a été tiré à 25,000 ex.

L'auteur est M. l'abbé L.-A. Lévesque, curé de Saint-Camille de Wotton, au diocèse de Sherbrooke. A Saint-Camille existe une chapelle de saint Antoine, au sujet de laquelle l'auteur écrit ce qui suit dans sa brochure (pp. 62 et suiv.).

“ Une petite chapelle dédiée à Saint Antoine est maintenant érigée dans le village de la paroisse de Saint-Camille. Nous voudrions que l'univers entier le sût, pour l'honneur de Saint Antoine. Car, c'est bien lui, qui par l'apparition de son “ petit bulletin mensuel ” et “ l'Histoire de sa vie et de ses miracles, ” est venu planter et édifier au milieu de nous. S'il nous était possible nous voudrions faire à d'autres ce qui nous a été fait...

“ Déjà à cette époque (1897), il était question d'ériger une chapelle à Saint Antoine. Le terrain était offert, la demande de l'accepter était adressée à Mgr P. LaRocque, évêque de Sherbrooke. A la visite pastorale qui eut lieu au 8 juin 1897, Monseigneur accepta le

terrain et donna la permission d'ériger la chapelle. Ce terrain qui mesure quatre-vingt pieds en superficie était la propriété de M. Octave Geoffroy et en le donnant il accomplissait une promesse faite à St Antoine et à St Benoît. Aussitôt on se mit à l'œuvre. Les fondations furent creusées et ce premier travail fut terminé en trois semaines. Les amis de Saint Antoine se dévouaient, ils étaient déjà nombreux. Cependant un certain nombre de paroissiens paraissaient assez indifférents à l'œuvre et quelques-uns même y étaient opposés ; mais en ceci comme en beaucoup de bonnes choses il fallait un peu d'opposition. Les forces se mesurent ordinairement sur les résistances qu'il y a à vaincre. Le mot d'organisation fut lancé. Une assemblée fut convoquée et la proposition y fut faite de choisir un comité pour s'intéresser à l'œuvre avec plus d'ordre et d'une manière plus effective. Après délibération, le comité fut nommé et formé de sept paroissiens, choisis dans les rangs de la paroisse. Malheureusement deux membres du comité étaient opposés à la construction de la chapelle par corvée. Saint Antoine dût les prendre à tâche ; car il s'en fit des amis sincères, l'opposition ne dura que quelques jours...

“ Saint Antoine semble nous avoir favorisés de quelques faits étonnants dans la construction de cette chapelle. (Suit le récit d'un de ces faits, savoir la guérison assez prompte d'un jeune ouvrier blessé en aidant à la construction de la chapelle)....

“ Comme à certains moments le feu de la charité semblait s'éteindre et la générosité se ralentir, le petit coffre de Saint Antoine demeurait vide ; c'est alors qu'il fut écrit sur le couvercle ces mots : “ bon Saint Antoine, votre coffre est vide, remplissez-le ”....

“ Il ne me reste plus qu'à rendre hommage à la charité des personnes qui ont apporté leur contribution à cette œuvre. Il semble que je ne peux le faire avec

plus de vérité et de justice qu'en faisant connaître leur nom."

(Suit une liste de contributions en ouvrage, en matériaux et en argent.)

"La plus grande partie de ces dons ont été faits après avoir obtenu des faveurs."

#### LA BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE.

"Le vingt-neuf mai, mil neuf cent, sera une date mémorable pour toute la population de Saint-Camille.

"Pressée autour de son Premier Pasteur, elle a vu s'accomplir, dans une grande démonstration de foi et de piété, un de ses vœux les plus ardents à la gloire de Dieu et à l'honneur de Saint Antoine.

"L'aurore du jour tant désiré à lui enfin, Sa Grandeur Mgr P. Larocque, en visite pastorale, est arrivé au milieu de nous. Mais c'est décidé déjà, l'ordre ordinaire de la visite subira ici une légère modification : Monseigneur doit bénir notre chapelle de Saint Antoine de Padoue.

"Après son entrée solennelle dans l'église paroissiale, Sa Grandeur revêtue des ornements pontificaux, précédée du clergé, se dirige vers la CHAPELLE et procède immédiatement à la bénédiction. La foule silencieuse et recueillie suit attentivement le chant des psaumes et des prières du cérémonial.

"Aussitôt après la bénédiction de la chapelle, Sa Grandeur fait une éloquente et courte allocution. Malheureusement nous ne pouvons en donner qu'un pâle résumé. Monseigneur loua Saint Antoine dans sa vie de sacrifice et le montra comme le modèle du détachement des choses de la terre. Puis, il mit en relief sa puissante protection. "La première fois, dit-il, que je me suis adressé à Saint Antoine, c'était pour lui demander une grande faveur : il s'agissait d'obtenir une dot pour une jeune personne pauvre qui désirait entrer dans

l'état religieux. Ma demande fut exaucée presque sans retard. Je reçus d'une personne riche un chèque de huit cents piastres."

" Il y eut ensuite salut du Saint Sacrement pendant lequel Madame H. Lemay et M. Ev. Lecomte ont parfaitement bien chanté JUSTUS UT PALMA FLOREBIT de Lambillotte et TANTUM ERGO de Dubois.

" Sa Grandeur donna la bénédiction du Saint Sacrement, et la cérémonie avait duré plus d'une heure et demie.

" L'acte de la bénédiction fut écrit dans le livre des documents à conserver et fut signé par Sa Grandeur Monseigneur P. Larocque; les RR. H. C. Hamelin, curé à Wotton; Joseph Laporte, curé à Brompton; Joseph Larocque, secrétaire; J. D. Métivier, vicaire à Wotton; L. A. Levêque, curé à Saint-Camille; W. Larue, vicaire à Coaticook (1).

" Un autre fait digne d'attention s'est accompli pendant cette visite pastorale... Sur le parcours du chemin entre la paroisse de Wotton et celle de Saint-Camille, une famille eut l'honneur et la consolation de recevoir sous son toit Monseigneur l'Evêque de Sherbrooke, qui voulut bien conférer le Sacrement de confirmation à une petite fille mourante. Depuis six mois, dès le commencement de sa maladie, son plus grand désir était de recevoir la confirmation: " Avec l'Esprit-Saint, disait-elle, je serai plus assurée d'aller au ciel ". Quoique parfaitement résignée à la volonté de Dieu, elle suppliait Sainte Anne et Saint Antoine de lui obtenir cette grâce. Sa prière fut exaucée; elle reçut la confirmation et quatre heures après elle expirait consolée, fortifiée et parfaitement heureuse... "

---

(1) Note de l'auteur de l'opuscule: La chapelle venait d'être artistement décorée à l'intérieur par L. P. Martin, peintre de la paroisse de Saint-Hilaire. On pouvait y lire les inscriptions: LOUÉ SOIT S. ANTOINE DE PADOUÉ. AMOUR A JÉSUS. GLOIRE AU SAUVEUR.

**86.** Prière à Saint-Antoine. *S. l. n. d.* (Montréal, vers 1901). Feuille volante  $8\frac{3}{4} \times 6\frac{1}{2}$  pcs. sans *imprimatur*.

Cette prière montée sur carton est à la disposition des fidèles, à l'autel de saint Antoine en notre église de Montréal.

**87.** Les treize Pater de Saint-Antoine / Récités en méditant sur les 13 demandes du Siquæris (sic). / *Permis d'imprimer* : Z. Racicot, *administrateur*. Montréal, 23 décembre 1902. *S. l. n. d.* Feuille grd in-32.

Ad calcem : " Chaque jour à perpétuité. (sic) Des prières sont dites et une messe est célébrée pour les Bienfaiteurs vivants et défunts du couvent des Franciscains d'Epinal. "

**88.** / Litanies de saint Antoine de Padoue / *Permis d'imprimer* : Z. Racicot, *administrateur*. Montréal, 23 décembre 1902. *S. l. n. d.* Feuille grd in-32.

**89.** Le Pain des Pauvres / de St. Antoine de Padoue / *Imprimatur* : F. X. Epus Trifluvianus, die 24 Junii 1903. *S. d.* Imp. Edouard S. de Carufel, Trois-Rivières. 6 pp. in-32.

A la page 2 on lit les détails suivants sur l'origine de l'œuvre aux Trois-Rivières : " Au mois de janvier 1895, le Rév. Père Frédéric suggérait à un citoyen des Trois-Rivières, ancien zouave pontifical, d'offrir à l'Evêque du Diocèse une statue de St Antoine de Padoue pour établir l'œuvre du pain des pauvres dans la ville. Cette œuvre ayant pour but de venir en aide aux pauvres, aux orphelins, aux vieillards, aux infirmes, il fut

décidé que la statue de St Antoine serait placée dans le sanctuaire de toutes les souffrances et de toutes les infortunes humaines.

“ Par décision épiscopale, la chapelle de l'hôpital devint alors le centre de l'œuvre du Pain, et la statue du Grand Thaumaturge fut érigée le 24 mars dans une grande solennité. Depuis cette date, un tronc des “ promesses ” et un tronc des “ offrandes ” sont à la disposition des personnes dévotes à St Antoine. De plus, deux religieuses font à domicile la quête mensuelle du pain ; cette œuvre compte actuellement un grand nombre d'abonnés.”

**90.** La dévotion / a / saint Antoine de Padoue / par / L'abbé E. DeLamarre, S. T. D. / Directeur diocésain de l'Association Universelle / et de l'œuvre du Pain de Saint Antoine / Chicoutimi / douzième mille / Edition revue et augmentée / Chicoutimi / G. Delisle, imprimeur / 1903 / xx-259 pp. in-18. Tirage de 2000. En regard du frontispice, une photogravure de la chapelle (le sanctuaire) de l'Association universelle à Chicoutimi. 4e édition.

Nous croyons devoir publier la table des matières très riche de cette 4<sup>e</sup> édition, à cause des horizons qu'elle nous ouvre sur les formes variées et nombreuses que revêt la dévotion à saint Antoine.

TABLE DES MATIERES

	Page
Dédicace.....	V
Approbation.....	VII
Troisième édition.....	XIII
Au lecteur.....	XV
Réveil de la dévotion à saint Antoine de Padoue	1
Vie populaire abrégée de saint Antoine de Padoue	12

Répons miraculeux (paroles latines et musique)....	50
Répons miraculeux en français.....	54
Indulgences attachées au Répons miraculeux.....	56
Bref ou Lettre de S. Antoine (texte et traduction)	56
Origine du Bref.....	58
Antienne de saint Bonaventure en l'honneur de la Langue de saint Antoine.....	59
La même antienne en français.....	60
O gloriosa Domina (hymne).....	62
La même hymne (en français).....	63
Prière dite efficace à saint Antoine de Padoue.....	65
Prière pour demander une grâce particulière.....	69
Nouvelle prière indulgenciée.....	71
Prière des étudiants à saint Antoine de Padoue..	72
Prière plus courte .....	75
Prière pour demander la sainte vertu de pureté...	76
Prière pour demander la protection de saint Antoine	77
Prière pour demander une bonne mort.....	78
Prière pour obtenir de retrouver les objets perdus	81
Autre prière pour la même fin.....	82
A saint Antoine prédicateur (antienne).....	82
Prière pour recouvrer la grâce.....	83
Manière de réciter le petit chapelet de saint Antoine	84
Oraison pour remercier saint Antoine d'une grâce obtenue.....	91
Cantiques : <i>Du sein de la gloire ineffable</i> .....	93
<i>O saint Antoine, si bon, si doux</i> .....	97
<i>O saint Antoine de Padoue</i> .....	102
<i>Contre l'épreuve et la souffrance</i> .....	105
Bref de S. S. Léon XIII accordant des indulgen- ces à la pratique des Treize Mardis et des Treize Dimanches.....	111

(A suivre)

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

## PRÉVOST DE LA CROIX

M. Prévost a été l'un des principaux fonctionnaires de l'Île Royale ; de fait, il a mené les affaires de l'Acadie beaucoup à sa guise, s'il faut en juger par les archives que nous possédons. Il était couvert par l'illustre Bigot, sous lequel il avait commencé sa carrière civile. Le séjour de ce personnage sur le sol acadien peut être suivi d'une façon assez juste, à l'aide des documents que nous avons, et que chacun peut consulter, mais ce qui suit étant plus difficile d'accès intéressera plus vivement peut-être nos chercheurs et nos braves historiens.

La famille Prévost était originaire de Paris et de Bretagne, et notre fonctionnaire, Jacques Prévost, naquit à Brest, le 16 mai 1715. Il fut chevalier, conseiller du roi en ses conseils, commissaire-général de la marine, président du Conseil Supérieur de Louisbourg et chevalier de Saint-Louis. Il entra dans la marine en qualité d'élève, le 1er janvier, 1729 et passa successivement par tous les grades jusqu'en 1735. Il fut envoyé en France par M. de St-Ovide gouverneur et par M. de Mézy, ordonnateur, pour y faire connaître les besoins de la colonie. Le ministre y pourvut et chargea Jacques Prévost d'y conduire les secours nécessaires.

En 1739, il fut chargé du détail des troupes et de l'artillerie et admis dans le Conseil Supérieur, où il eut l'honneur de présider dans la suite.

En 1745, blessé et prisonnier au premier siège de Louisbourg, il perdit la plus grande partie de ses effets. Il eut encore la malchance de tomber aux mains des anglais au fameux combat naval livré près du Cap Finistère par M. de la Jonquière, en 1747, avec cinq vaisseaux de ligne contre dix-sept vaisseaux anglais.

Le 1er avril 1746, il avait été nommé Commissaire de la marine au port de Rochefort, et le 1er janvier 1749, obtint des provisions de premier conseiller au

Conseil Supérieur de Louisbourg et une commission du roi de subdélégué à l'intendance de la Nouvelle-France à l'Île Royale, St-Jean, et autres dépendances, avec celle d'ordonnateur dans ces pays.

En 1755, il fut nommé conseiller des guerres, lors de l'embarquement des troupes que le roi fit passer dans la Nouvelle France sous les ordres du baron de Dieskau, maréchal de camp, et en considération de ses bons services il eut en 1756, du trésor royal une gratification de trois mille livres. En 1762, il jouissait d'une pension de 3000 livres. Le 16 août 1768, il passa en Corse en qualité d'ordonnateur de la marine lorsque le roi y envoya des troupes sous le commandement du marquis de Chauvelin. Ce fut après cela qu'il fut nommé chevalier de St-Louis et passa à Lorient comme ordonnateur. Le 9 novembre 1776, le roi l'appela à l'intendance de la marine en Provence et en Languedoc, au département de Toulon.

Il avait épousé, par contrat du 14 février 1745, Marguerite-Thérèse de Carrerot, fille de Pierre-André, conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg, et de Marie-Joseph Chéron.

Ils eurent :

- I Jacques-Marie-André, né le 28 janvier, 1749. Enseigne d'infanterie dans les troupes des colonies le 1er avril 1760, d'où il a passé au régiment de Champagne, où il fut officier major.
- II Louis-Anne, *dit le chevalier Prévost de Langristin*, né le 4 mai, 1750, d'abord officier dans les troupes des colonies, puis ensuite commissaire de la marine.
- III Charles-Auguste, *dit le chevalier de la Croix*, né le 19 avril, 1751. Enseigne des vaisseaux du roi et du port à Rochefort.
- IV Antoinette-Joseph, née le 24 octobre, 1747.

V Marguerite-Josephe-Adélaïde, née le 19 mars, 1752. Dame de chœur à l'abbaye royale des Bernardines du Pont-aux-Dames.

VI Rénée-Victoire, née le 30 décembre, 1753, mariée à N..... Archin, commissaire de la marine.

Armes : Tiercé ou I d'azur ou croissant d'argent ;

“ II d'or à 3 étoiles d'azur ;

“ III de sable, à la sirène d'argent.

Devise : Magis ac Magis.

RÉGIS ROY

---

### LORD DURHAM

---

Au cours de mes lectures, j'ai rencontré les notes suivantes :

Durham vivait dans le luxe, au milieu d'une somptuosité continuelle et coûteuse.

Son radicalisme le rapprochait des masses populaires. Pour lui, il se regardait comme un dieu.

—Concevez-vous ma situation : J'ai quatre cent mille piastres de rente, mais je ne puis dormir.

Il avait aussi des dettes au montant de quatre millions de piastres et n'en parlait pas.

Ce pétulant, cet irascible, ce hautain, avait des moments d'amabilité.

Il brassait de grandes idées. On le savait, on lui prêtait plus de talent qu'il n'en possédait. Son caractère fantasque et ses emportements le classaient parmi les impraticables.

Creevey le nomme *King Jog*, le roi Secousse. Un jour Durham se mit à dire qu'il ne faut pas beaucoup d'argent pour être heureux. Il fit des calculs et conclut que deux cents mille piastres par année suffiraient *to jog on with*. De là ce nom que Thomas Creevey a répandu dans sa volumineuse correspondance.

Un jour au milieu de la pompe de son château, ce glorieux roi entouré de gens du grand monde, saisit le cordon d'une sonnette pour appeler un domestique et tira tant et si longtemps que toute l'assemblée se pâ-mait de surprise lorsque le valet, en tenue éblouissante, apparut dans le cadre de la porte, salua, se redressa et posa d'un ton solennel la question suivante :

— Qui sonne ainsi ?

— C'est moi.

— Mylord, je quitte votre service. Et tournant sur les talons, toujours imposant et flegmatique, il disparut du château pour toujours.

Durham avait des mines de charbon qui ne lui rapportaient plus rien, étant entre les mains de ses créanciers. Il congédia une partie de sa livrée et l'on supprima la table à manger. Chacun s'accommodait sur le pouce à toute heure du jour.

Creevy raconte que, l'automne de 1822, il trouva le roi Secousse dans un village, déjeunant avec du thé, du sucre, du pain et du beurre apportés de chez lui dans sa voiture. Il ajouta : "Ce pauvre Lambton n'a guère d'autre mérite que sa jolie figure, ses terres, sa voix et sa capacité d'orateur. Il n'a aucune tournure pour la conversation et ne se plaît qu'à entendre les propos des flagorneurs."

John-George Lambton, né en 1792, fut créé baron en 1828 et nommé à la charge du sceau privé dans le ministère de lord Grey son beau-père. Brougham reçut du nouveau baron, qui était alors à Paris, une lettre dont il parla beaucoup en couvrant l'auteur de ridicule. Lambton se disait le *first commoner of England* et prétendait à la pairie. Brougham lui répondit que les ministres ne voulaient pas s'élever si haut parce qu'ils avaient peur de lui !

En 1833, il devint comte (*earl*) de Durham, après le triomphe du bill de réforme.

Réformateur, Lambton-Durham le fut dès son jeune âge. Ce glorieux personnage était démocrate !

En 1815, à peine âgé de vingt et un ans, il dénonçait les actes du ministère comme hostiles à l'esprit libéral qui se développait en Angleterre. Sa langue, sa plume, sa fortune, son apparence physique attirèrent l'attention sur lui. Il devint la coqueluche de la chambre des Communes.

Creevey dit en 1822 : " Pauvre Lambton, victime de sa mauvaise humeur ! Il a tout ce qu'il faut pour être heureux et il se proclame tout-à-fait malheureux."

Allant de plus en plus du côté des partisans de la réforme politique, il ennuyait son beau-père, mais celui-ci, appelé au pouvoir avec l'entente qu'il proposerait un projet de réforme, crut devoir mettre Lambton en position de donner sa mesure et il le désigna, avec sir James Graham, lord John Russell et lord Duncan pour préparer le bill demandé. C'est à Russell que revient l'honneur de ce document ; Grey n'a fait que le présenter aux chambres. Mais contre l'article du vote ouvert, qui avait toujours existé dans le Royaume-Uni, Lambton fut déterminé, tenace, irrésistible : il voulait le scrutin secret et il fallut le lui concéder. D'autre part, il sortit de là avec la réputation de l'homme le plus intraitable de tout le parlement. Mauvaise humeur, colère, mots blessants, rien ne lui coûtait pour soutenir ses opinions.

On le fit comte en 1833. Sa démocratie n'en devint que plus intense.

Lord Grey saisit ce prétexte pour se débarrasser du *radical earl* dont l'ambition se tournait vers le portefeuille des affaires étrangères.

En 1821, Lambton avait soutenu la cause de la reine Caroline contre son mari. En 1833 il devint "premier ministre" de la duchesse de Kent et de sa fille la princesse Victoria que le duc de Cumberland voulait écarter du trône.

Son prestige dans les chambres du parlement était toujours le même. L'hiver de 1834-35, Melbourne son-  
da la cour de Russie pour savoir si l'on recevrait Durham  
en qualité d'ambassadeur. La réponse fut favorable. Au  
mois d'avril tout était réglé, mais lorsque Guillaume  
IV apprit la démarche faite auprès du czar, il se mon-  
tra furieux. Pendant ce temps, Durham étonnait Saint-  
Pétersbourg, faisait des choses excentriques, des fras-  
ques et, finalement, il eut une pique dont Nicolas lui  
fit porter le blâme—et voilà le roi Secousse de nouveau  
à Londres demandant un portefeuille.

On lui fit comprendre que les affaires du Canada  
pressaient davantage. Il y consentit avec empressé-  
ment, alla trouver la reine, obtint d'elle, sans difficulté,  
la permission d'accorder des grâces et de pardonner aux  
rebelles, s'embarqua sans retard et, le 27 mai 1838,  
arrivait à Québec avec un entourage de souverain.

Une autre pique contre le ministère qui l'employait,  
le fit partir du Canada en 1839. Mal reçu en Angle-  
terre, il succomba sous le fardeau des déceptions et  
mourut l'été de 1840.

BENJAMIN SULTE

---